



Assemblée générale

Distr. limitée
19 février 2016
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16-24 février 2016

Projet de rapport

Rapporteuse : Nadia Alexandra **Kalb** (Autriche)

IV. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

1. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale :

a) De féliciter le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'élaboration des études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du recours accru au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et du renforcement de la coopération avec les établissements universitaires, ainsi que des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*;

b) De prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*;

c) De demander à nouveau que des contributions volontaires soient versées au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et que les services d'experts associés chargés de participer à la mise à jour des deux ouvrages soient pris en charge à titre volontaire;

d) D'inviter le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour des deux ouvrages et à les rendre disponibles sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles ils sont publiés;



- e) De noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, s'il a été légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et de prier le Secrétaire général de prendre des mesures pour remédier à ce problème à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis;
- f) De réaffirmer que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et de le prier, en ce qui concerne ce dernier ouvrage, de continuer à suivre les modalités exposées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170).
-